À LA DGFIP EXEMPLAIRES, NON PRIORITAIRES, ÇA PEUT PLUS LE FAIRE!

- Renforcer le service public républicain en lui donnant les effectifs de personnels titulaires et les crédits de fonctionnement nécessaires **au bon e**xercice des missions.
- Reconnaître le caractère prioritaire de toutes les missions de la DGFiP, missions essentielles aux intérêts de la collectivité nationale et garantes de l'égalité de traitement des citoyens.
- Arrêter immédiatement la démarche stratégique et ses diverses déclinaisons : suppressions d'emplois, réduction des implantations territoriales et restructuration des missions financières et fiscales.
- Rejeter tous les processus de réduction et de transfert par privatisation ou externalisation des missions en cessant de donner des gages au patronat et aux marchés financiers.

À LA DGFIP REVALORISER LES RÉGIMES INDEMNITAIRES C'EST PAS DU LUXE!



- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de la compensation de la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 10 ans.
- Revalorisation immédiate des régimes indemnitaires.
- «A travail égal, salaire égal» pour les agents de même grade exerçant des fonctions similaires.
- 4 Intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension.

À LA DGFIP LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SI ON FAISAIT PLUS QUE D'EN PARLER ?

- 1 L'attribution des moyens humains et matériels nécessaires au bon exercice des missions.
- Des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents.
- L'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs et la culture du résultat.
- Des réalisations immobilières prenant véritablement en compte les impératifs de sécurité et de sûreté des agents.

À LA DGFIP LES MEILLEURES RÈGLES DE GESTION POUR TOUS, C'EST URGENT!

- Deux vrais mouvements par an pour donner deux fois plus de possibilités de mutations, résorber plus rapidement la vacance d'emploi **afin** d'améliorer les conditions de travail pour tous.
- Donner la possibilité d'être affectés dans le département aux agents promus de C en B afin de favoriser la promotion sociale et de mettre un terme aux discriminations professionnelles dont les femmes sont principalement victimes.
- En finir avec les machines à exclure qui sont autant de freins à la carrière, comme les différents concours au sein de la catégorie B ou le jury de sélection pour l'accès au grade d'Inspecteur Divisionnaire.
- Des règles de gestion qui bénéficient à tous les agents dans le respect des engagements ministériels.